UE RED² - Responsabilité, Engagement et Développement Durable

Textes de référence

- Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article lc/JORFARTI000033934993
- Circulaire du 23 mars 2022 –
 https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo13/ESRS2206041C.htm

L'engagement étudiant, encadré par la circulaire ESRS2206041C du 23 mars 2022 est mis en œuvre à l'UPSSITECH sous la forme d'une unité d'enseignement obligatoire (UE RED² - Responsabilité, Engagement et Développement Durable). Cette UE s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de la vie étudiante de l'école ; Elle est un outil de formation, d'expérimentation et de valorisation de l'engagement des étudiants.

Préambule

L'engagement étudiant qu'il soit solidaire, associatif ou universitaire, favorise l'acquisition de compétences et de savoirs qui contribuent à l'épanouissement personnel, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des élèves de l'Ecole.

Il permet de développer des compétences transversales en parallèle de la formation universitaire, notamment en termes d'organisation, de management, de gestion, de savoir-être que les élèves peuvent valider dans leur cursus d'études.

Ce document a pour objectif de préciser les conditions d'application relatives à l'UE RED². Les ambitions spécifiques affichées par l'UE RED² sont de permettre à chacun et chacune de s'épanouir : trouver sa place dans sa promotion, l'Ecole et le monde quelle que soit son origine notamment :

- En permettant aux élèves d'affirmer leur personnalité dans un cadre bienveillant et sécurisant.
- En transformant en atouts les différences entre élèves,
- Et en permettant aux élèves de se confronter au monde réel et de pouvoir le transformer.

L'UE RED² est une UE obligatoire, inscrite dans les maquettes des formations gérées par l'UPSSITECH, délivrée au titre du S10 mais déclinée sur les 3 ans du cursus ingénieur.

La progression pédagogique de l'UE RED² se déroule selon quatre axes :

- développement de ses compétences intellectuelles, manuelles et physiques (Axe 1),
- valorisation du sens du service (Axe 2),
- exploration du monde et agir pour lui (Axe 3),
- élargissement de son horizon et donner du sens à ses actions (Axe 4).

L'élève doit pour valider l'UE expérimenter <u>chacun de ces axes</u> durant les trois années de son cursus ingénieur, à son rythme et de manière différenciée.

L'école propose en ce sens quelques pistes d'actions (cf. annexe pour des exemples) pour chacun de ces axes. L'Ecole et les élèves de l'UPSSITECH peuvent néanmoins proposer de nouvelles pistes d'actions validées par le Directeur de l'Ecole, le Directeur des Etudes et le Directeur de la Spécialité concernée

Les moyens mis en œuvre pour cette UE sont :

- des outils d'auto-évaluation permettant aux élèves de se situer et valoriser leurs actions
- des cours/TD et des conférences pour appréhender les concepts théoriques,
- des ateliers pratiques, lieux privilégié d'expérimentation de l'UE,
- des interactions identifiées avec d'autres UE du programme de formation
- et un accompagnement continu et individuel avec u référent qui guide les élèves durant leur cursus

Activités concernées par l'engagement étudiant

Selon la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, l'engagement peut être validé au titre de la formation suivie au travers des compétences, des connaissances et des aptitudes acquises par les étudiants à l'occasion :

- d'un engagement bénévole dans une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
- d'un engagement en service civique ou comme sapeur-pompier volontaire,
- d'un engagement dans la réserve opérationnelle ou d'un volontariat militaire,
- d'une activité sportive en tant qu'étudiant sportif de haut niveau,
- d'une activité d'élu étudiant,
- d'une activité en tant qu'étudiant artiste,
- d'une activité professionnelle valorisable des étudiants.

Conditions de validation de l'UE et critères d'évaluation

Un suivi pédagogique est mis en œuvre tout au long de l'année avec a minima un rendez-vous personnalisé par an entre un enseignant et chaque étudiant des formations gérées par l'UPSSITECH.

Les compétences évaluées dans cette UE sont celles de la CTI et réparties en trois grandes catégories :

- les connaissances scientifiques et techniques et la maitrise de leur mise en œuvre,
- l'adaptation aux exigences propres de l'entreprise et de la société,
- et la prise en compte de la dimension organisationnelle, personnelle et culturelle.

La fourniture d'un rapport d'auto-évaluation des compétences acquises (cf. annexe pour un outil) et une présentation orale finale permettront de valider cette UE au S10.

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- l'investissement personnel sur chacune des actions,
- l'implication effective et durable de l'étudiant durant la réalisation de la mission présentée,
- la capacité à présenter clairement les enjeux de ses actions,
- l'évolution de l'engagement entre le début et la fin du cursus d'ingénieur selon les 4 axes,
- et une réflexion sur l'engagement, les aptitudes, les connaissances et les compétences acquises ou développées durant les 3 ans dans l'école.